



Retracting on urgent loan please

Par **Tang29**, le 19/01/2009 à 12:10

Bonjour,

Je viens de créer mon entreprise et donc de souscrire un emprunt bancaire couplé à un PCE. Ma banque m'avait annoncé des taux intéressants mais toujours en nominal annuel fixe et jamais en TEG comme je l'avais demandé. Dans le besoin rapide de fonds, j'ai signé ce contrat il y a 2 jours...le TEG proposé est à 6.36%. Après réflexion et étude de mon prévisionnel, je me rends compte que cet emprunt va plus m'aider à couler qu'à mener à bien mes projets... (changement récent des taux des livrets, délais de paiements etc...).

Est-ce possible, comme pour un emprunt à la consommation, de se rétracter dans les 7 jours ou bien me suis-je bien fait b#\$\$.....????

Merci.